40 ans

du Mouvement Action-Chômage de Montréal

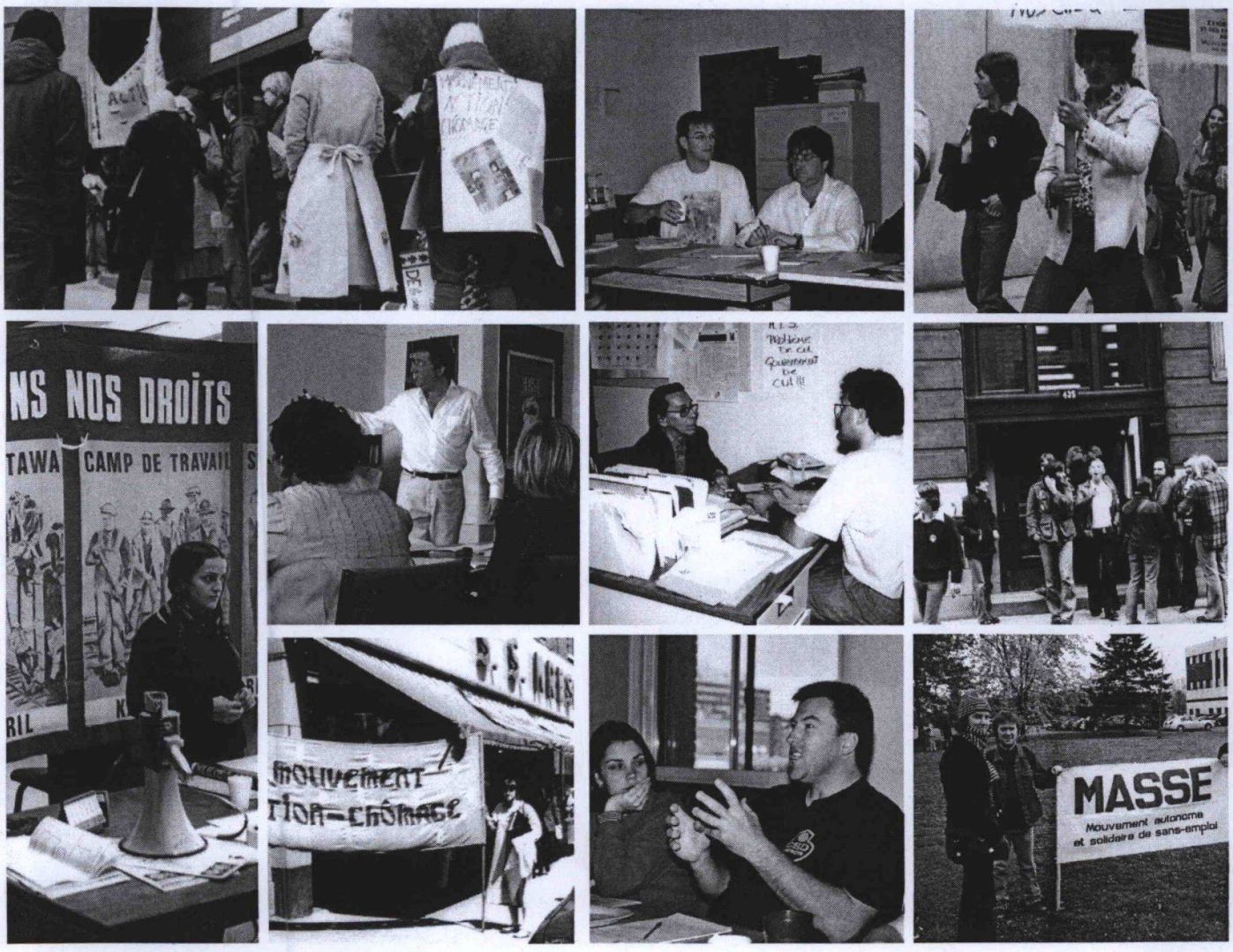

MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE MONTRÉAL
2010

Table des matières

40 ans de lutte pour la justice sociale et contre les préjugés (1970-2010) 1

Moi, militante ? 2

Le chômage 3

Les réels fraudeurs de l'assurance-chômage 3

La Maison du Chômeur 4

Quelle est la meilleure façon d'atteindre l'objectif politique ? 5

J'avais just' une p'tite question... 6

Service ou transformation sociale ? 7

Le MAC devant la Commission Forget 8

Un service « politique » à la population 10

Spécial assurance-chômage : Les travailleurs et les travailleuses trompé 11

Réforme Axworthy : la fin de l'assurance-chômage ? 12

Félicitations Madame Tétrault-Gadoury ! 13

Extrait de « Les 30 ans du MAC 14

Manifestation à Ottawa 15

Les vrais pauvres 16

S'impliquer au MAC pour défendre nos droits ! 17

Des repères économiques pour les quarante ans du MAC 18

Les derniers développements à l'assurance-emploi et quelles leçons en tirer 19

Les prochaines photos et les différents textes qui les accompagnent se veulent un coup de chapeau bien mérité aux nombreuses femmes et hommes qui se sont battus afin de permettre au MAC de poursuivre son action. Toutes et tous convergent vers un même but, celui de la promotion de la justice sociale.
40 fois MERCI !

Conception du recueil : Gabrielle Bourque, Gabriel L'Écuyer, Jean Sansregret

Coordination : Gabrielle Bourque, Gabriel L'Écuyer

Collaborations spéciales : Norma Bakhos, Georges Campeau, Louis Gill, Benoît Lacoursière, Jean Sansregret

Correction de textes : Dorice Nolet et l'équipe du MAC

Photographies et illustration : Nicole Côté, Luc Laporte et autres non identifiés

Recherche : Gabrielle Bourque, Gabriel L'Écuyer, Jean Sansregret

Montage : Molotov

Le MAC de Montréal

40 ans de lutte pour la justice sociale et contre les préjugés (1970-2010)

Chères amies, chers amis,
Il me fait plaisir aujourd'hui de parler au nom des membres du conseil d'administration et de l'équipe de travail du Mouvement Action-Chômage de Montréal. Membres, militantes et militants, salariées et salariés, amies et amis, anciens et actuels, nous sommes heureux de vous voir en si grand nombre. Depuis 40 ans, le MAC lutte pour une meilleure justice sociale et contre les préjugés à l'endroit des pauvres et des sans-emploi. Si la société a beaucoup changé en 40 ans, le MAC a su évoluer et s'adapter au contexte en gardant à cœur ses valeurs et principes fondamentaux qui s'incarnent dans ses pratiques d'éducation populaire autonome.

« Les buts premiers du Local populaire sont d'amener les chômeurs à élucider les causes réelles et les effets du chômage et d'instruire ceux-ci de leurs droits. Par cet objectif, nous croyons répondre à l'un des multiples besoins majeurs des chômeurs, c'est-à-dire Savoir. » C'est ainsi que le MAC (qui s'appelait alors le Local populaire et résidait dans la Maison des chômeurs) définissait en 1974 son objectif principal. Aujourd'hui, l'éducation populaire est toujours au cœur des préoccupations du MAC et de ses militantes et militants. Cette « éducation populaire » prenait au début des années 1970 la forme d'un service d'information téléphonique, de séances collectives d'information, de représentations juridiques devant le conseil arbitral et le juge-arbitre ainsi que la vulgarisation de la « loi ». Encore aujourd'hui, le MAC reste fidèle et accomplit toutes ces activités, pensons notamment au succès de la revue Conseils pratiques et, pour refléter le 21e siècle, de son site Internet.

Contrairement à plusieurs organisations, et non sans débat, le MAC refuse l'institutionnalisation et l'approche exclusivement centrée sur les services individuels, sans pour autant l'abandonner. Pour le MAC, le service individuel est une approche de guérison, alors que les séances collectives, au MAC et ailleurs, constituent une approche de prévention qui permet aux chômeurs et aux chômeuses de partager leurs problèmes et ainsi, de prendre conscience qu'ils ne sont pas les seuls à les vivre. Le service individuel demeure une précieuse porte d'entrée au MAC et plusieurs de ses militantes et militants actifs y sont d'abord passés.

Au cœur de l'activité du MAC se trouvent ses militantes et ses militants réunis dans une assemblée générale, un comité de mobilisation, le journal L'Infomac tiré à plus de 500 exemplaires, un conseil d'administration et des comités spécifiques, sans oublier les activités régulières comme des cinémas-discussions, des conférences et bien évidemment des manifestations et actions militantes de toutes sortes. C'est ainsi plus de 400 membres et une cinquantaine de participantes et de participants actifs qui composent, que dis-je, qui sont le MAC de Montréal. Sans leur apport continuel, le MAC ne serait pas aussi vivant comme groupe. Le MAC peut également compter sur la présence de stagiaires dont le travail lui est très précieux. Il ne faut pas, par ailleurs, réduire la contribution majeure des quatre salariés permanents du MAC, Jean, Martin, Hans et Jacques qui se dévouent quotidiennement pour l'organisme, pour certains depuis une vingtaine d'années.

Nous devons également considérer que depuis la fondation du MAC, la Loi sur l'assurance-chômage s'est grandement complexifiée tout en devenant de plus en plus restrictive. Il est ainsi de plus en plus compliqué pour une chômeuse ou un chômeur d'obtenir des prestations. De 1975 à 1997, les gouvernements libéraux et conservateurs dépouilleront le régime d'assurance-chômage. Qu'il s'agisse de la diminution du taux de prestations (de 75 % à 55 %), de l'instauration de la norme variable d'admissibilité, des exclusions de plus en plus sévères pour les départs volontaires et les congédiements pour inconduite, de l'instauration de la catégorie particulièrement discriminatoire des « nouveaux arrivants », les assauts contre ce programme social sont carrément inhumains. Aujourd'hui, seulement 40 % des personnes en chômage sont réellement éligibles à des prestations. Notons finalement que les gouvernements successifs depuis le milieu des années 1990 ont détourné les surplus du régime (près de 60 milliards de dollars) à d'autres fins, principalement la réduction du déficit du gouvernement fédéral. Il ne faut pas voir dans ces contre-réformes une défaite, mais bien le reflet général de l'évolution de la société, de l'économie et des politiques publiques dans cette ère de néolibéralisme qui vient justifier un retour à une forme de plus en plus sauvage du capitalisme qui donne aux employeurs le gros bout du bâton. Tout cela ne serait pas possible sans les préjugés contre les sans-emploi véhiculés constamment par les médias bourgeois auxquels nous pouvons rarement faire contrepoids. N'eut été des organisations comme le MAC et des syndicats, les contre-réformes des dernières années auraient sans doute été bien pires.

Le MAC revendique donc de redonner au régime d'assurance-chômage son caractère juste et d'accès universel. Cela passe notamment par un seuil d'accès unique de 350 heures à l'assurance-chômage, la fin des exclusions totales pour les départs volontaires et les inconduites, un taux de prestations d'au moins 66 % et un nombre minimal de 35 semaines de prestations.

Le MAC de Montréal ne peut pas tout faire seul. C'est pourquoi il est l'un des principaux artisans du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi, le MASSE. Il vise ainsi à collectiviser la question de l'assurance-chômage partout au Québec en plus de voir à la formation des personnes qui interviennent et militent pour le droit à l'assurance-chômage partout au Québec. Au fil du temps, nous avons également noué des liens importants avec des camarades des autres provinces canadiennes. Par son expertise, le

MAC a acquis une crédibilité partout au Canada et peut à l'occasion devenir la terreur de quelques agents et agentes de l'assurance-chômage.

Le MAC croit en la solidarité entre les diverses causes sociales. Il appuie continuellement d'autres organisations populaires qui luttent contre des injustices et la pauvreté. Parlons des conditions de travail des personnes non syndiquées, de l'aide sociale, du logement, de l'accès au transport en commun et bien d'autres. Le MAC est aussi bien ancré dans son quartier où il a élu domicile, la Petite-Patrie. Dans les dernières années, le MAC a fait des efforts considérables pour se rapprocher des communautés immigrantes particulièrement victimes de la Loi sur l'assurance-chômage et du zèle de ses fonctionnaires. Malgré certaines divergences à l'occasion, le MAC entretient également de bons liens avec les syndicats.

En conclusion, il convient une fois de plus de vous remercier pour votre participation à cette fête. Je désire également remercier certaines personnes qui ont contribué à celle-ci. En premier lieu, Georges Campeau et Louis Gill qui ont écrit des textes dans le cahier souvenir, Yves Léveillé, Pierre Fournier et Break syndical pour la musique et les chansons qui suivront. Finalement, il convient de remercier chaleureusement Gabrielle Bourque, stagiaire en technique de travail social, qui a si bien coordonné les efforts du comité organisateur de ce quarantième anniversaire. Merci encore !

Benoît Lacoursière
Président du Conseil d'administration
Mouvement Action-Chômage de Montréal
Le 7 mai 2010

Moi, militante ?

Lorsque j'ai eu des problèmes avec l'assurance-chômage, devenue par la suite l'assurance-emploi, je savais où me diriger. Comme tout le monde, j'avais entendu parler du Mouvement Action-Chômage de Montréal par les journaux, la radio et la télévision. Hans Marotte était en vedette et, disons-le, paraissait plutôt bien et s'exprimait à merveille. D'ailleurs, dans les médias, on parlait beaucoup du Mouvement Action-Chômage de Montréal. Mais, c'était avant les années 2000. Depuis, presque plus rien, sauf dans les cas de crise, ce que je déplore, car je me demande si tous savent où aller quand ça va mal au travail et qu'on perd son emploi. C'est d'autant plus dommage, car on en apprenait beaucoup sur la condition des chômeuses et des chômeurs et ces informations pouvaient atténuer des préjugés tenaces. De plus, il y avait plusieurs conseils pertinents donnés à la population.

Or, un jour, c'était à mon tour d'avoir un très gros problème avec l'assurance-chômage et, premier réflexe, j'appelle le MAC de Montréal. Je suis un peu déçue, car on insiste pour que j'assiste à une présentation alors que je m'attendais à une réponse immédiate qui, pour moi, allait de soi. Je me présente donc à la formation donnée par... Hans Marotte. Je suis, disons-le, surprise et ravie. Durant la présentation, il y eu plusieurs manifestations d'étonnement et on entendait des phrases comme : Oh ! Avoir su... À la fin, autre belle surprise, chacun de nous rencontrera individuellement un intervenant –, le mien, monsieur Marotte (devenu par la suite Maître, il n'avait pas encore passé les examens du Barreau du Québec).

Depuis, j'ai assisté à quelques événements comme à toutes les assemblées générales, quelques manifestations et, bien sûr, à tous les *partys* de Noël. D'ailleurs, au premier *party*, j'avais demandé aux organisateurs s'ils avaient besoin de quoi que ce soit, alors que le buffet était très bien garni et délicieux.

Quant aux membres permanents, ils sont presque tous les mêmes : Hans Marotte, Martin Richard et Jean Sansregret. J'ai connu Nicole Côté, Benoit Marsan et aujourd'hui, c'est Jacques Beaudoin. En fait, Thierry Martin et moi sommes membres du comité de mobilisation, implanté par Benoit Marsan.

Depuis, je vis de belles expériences enrichissantes, j'apprends beaucoup sur les enjeux sociaux et cela est très stimulant. Je suis très heureuse, car, disons-le, je n'en menais pas large avant de connaître le Mouvement Action-Chômage. Je manquais cruellement de confiance en moi et en mes moyens, et j'étais très angoissée. Il faut dire que les lettres qu'envoyait Développement des ressources humaines Canada (qui a changé de nom mille fois, au fait, ça s'appelle comment aujourd'hui ?) n'étaient pas des plus délicates. Depuis, j'ai développé des outils qui me permettent de me prendre en main. Jamais je n'aurais pensé que j'en étais capable. Je me disais toujours que les autres pouvaient m'aider, mais, aujourd'hui, c'est moi qui m'aide. Croyez-moi, ça change la donne.

Je suis très fière de mon implication, de mon équipe et du Mouvement Action-Chômage. Je vous invite tous à prendre part au Mouvement, car c'est très valorisant et encourageant.

Merci à vous tous, Jean, Richard, Hans, Benoît, Nicole et, bien sûr, Thierry et Jacques.

Longue vie au Mouvement Action-Chômage, vous êtes précieux et indispensables.

Norma Bakhos

1970-1980

Le chômage

Le chômage, c'est quoi et d'où est-ce que ça vient ?

Le chômage est un mal social qui touche présentement des centaines de milliers de personnes à travers le Canada et, plus particulièrement, au Québec et dans les provinces de l'Est.

Le chômage est une plaie sociale engendrée par le système capitaliste lui-même. Notre mode de production capitaliste, basé sur la libre entreprise, engendre par conséquent la libre concurrence pour les marchés commerciaux et l'anarchie pour les travailleurs.

Depuis l'avènement de l'industrialisation et plus particulièrement depuis l'apparition de l'automation, les capitalistes, grands et petits, se livrent une lutte acharnée. Dans ce combat pour le contrôle des marchés, le travailleur n'a aucune place et seul le capital compte. Pour le capitaliste, seuls ses intérêts financiers comptent et l'homme devient une matière à jeter après usage.

Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois, Mouvement Action-Chômage de Montréal, Syndicat de la construction de Montréal. 1976. *Le Mouvement Action-Chômage, Les Centrales ouvrières et les problèmes du chômage : Le dossier noir du Chômage.* **Montréal. Page 1.**

Les réels fraudeurs de l'assurance-chômage

Ce sont ceux qui font en sorte que les réclamants sont maintenus dans l'ignorance.

L'assurance-chômage a-t-elle déjà publié par les médias d'information les renseignements qui s'imposent sur la disponibilité, les recherches d'emploi, le délai raisonnable, etc. ?

Pourtant, plus de 300 000 chômeurs ont été privés de leurs prestations en 1974, à cause de ces dispositions de la loi et des règlements de la C.A.C.

Pourquoi la Commission d'assurance-chômage dépense-t-elle plus d'argent pour le contrôle des prestations que pour informer le public de ses droits ?

Pourquoi le Comité consultatif de la Commission d'assurance-chômage n'a-t-il pas siégé dans la région de Montréal depuis 1970 ?

Pourquoi la Commission d'assurance-chômage ne vulgarise-t-elle pas ses brochures d'information, et pourquoi en a-t-elle retiré un grand nombre de la circulation ?

Autant de points que nous exigeons de la Commission d'assurance-chômage, et ce, depuis déjà trop longtemps.

Tout comme le ministère des Postes canadiennes, la C.A.C. doit utiliser les médias d'information tels la télévision et autres moyens modernes pour informer et avertir les réclamants.

Janvier 1975. *Recommandations du Mouvement d'Action-Chômage sur l'assurance-chômage.* Montréal. Page 1.

La Maison du Chômeur

Introduction

Au début de l'hiver 1970-71, alors que le taux de chômage monte au Québec à un taux qu'il n'avait jamais atteint depuis 1961 (plus de 8 %), un regroupement de chômeurs s'amorce dans le quartier de Saint-Henri. Ce quartier du sud-ouest de Montréal est majoritairement peuplé de prolétaires et de sous-prolétaires canadiens-français et le taux de chômage y est particulièrement élevé. Le groupement naît, au départ, de quelques individus isolés qui louent un local sur la rue Saint-Jacques et organisent des réunions de chômeurs et d'assistés sociaux. Le groupe se donne un nom, soit la *Maison du Chômeur* et manifeste sa volonté de fournir au chômage une solution qui viendrait des chômeurs eux-mêmes.

Compte tenu du foisonnement des agences sociales publiques ou privées et de la représentation du chômeur dans le public, la création en marge des moyens institutionnalisés, de cette maison qui faisait du titre méprisé de chômeur sa parure, constituait un défi. Le vieil immeuble de la *Maison du Chômeur* se tenait au cœur de Saint-Henri, à quelques dizaines de mètres seulement de l'immeuble propre et cossu des services sociaux de Saint-Henri (rue Laporte).

La *Maison du Chômeur*

Le collectif ouvrier regroupe tous les membres de la *Maison du Chômeur*, il se réunit une fois par mois. Le collectif est le niveau supérieur de décision. Celle-ci se prend à la majorité simple. Ses principales responsabilités sont :

- Voter les plans d'opérations (annuel, biannuel) ;
- Régler les problèmes non résolus à d'autres niveaux ;
- Voter les règlements de la *Maison du Chômeur* ;
- Élire le porte-parole de la *Maison du Chômeur*.

En plus de la réunion mensuelle, le collectif ouvrier se réunit à la demande de 30 % des membres ou à la demande du conseil ouvrier.

Le conseil ouvrier se réunit aussi régulièrement que nécessaire. Il est formé d'un délégué par atelier et du porte-parole de la *Maison du Chômeur*. Sa principale fonction est de voir à l'exécution des décisions pour la collectivité. En plus, ses principales tâches seront les suivantes :

- Recevoir l'information des ateliers ;
- Planifier la répartition des investissements ;
- Planifier le travail collectif ;
- Régler les problèmes non résolus en ce qui concerne les ateliers ;
- Déterminer la distribution des tâches en fonction des priorités.

Les ateliers sont le niveau de base des activités à la *Maison du Chômeur*. Les membres des ateliers ont pour fonction générale de voir à l'exécution du plan voté par le collectif. Leurs tâches particulières sont déterminées par la nature de leur travail. Elles peuvent se détailler comme suit :

- Planifier le travail de l'atelier ;
- Élire leur délégué au conseil ouvrier ;
- Faire circuler l'information entre les membres ;
- Recevoir les griefs et recommandations des membres ;
- Préparer le rapport pour le conseil ouvrier et l'assemblée générale du collectif.

Les délégués sont les porte-parole de leur atelier au conseil ouvrier. Ils animent les réunions des membres de l'atelier. Ils donnent de l'information sur leurs actions au conseil ouvrier et à leurs membres d'une façon très régulière. Le délégué d'atelier doit essayer de trouver des solutions aux problèmes de l'atelier qu'il représente. Le délégué n'est en aucune façon un « boss ». Il est délégué et, à ce titre, n'a aucun pouvoir décisionnel. Il peut être remplacé si la majorité des membres de l'atelier le désire.

Le membre de la *Maison du Chômeur* est la personne la plus importante de notre entreprise. Son opinion et ses recommandations de même que ses problèmes sont d'une importance vitale au succès de notre entreprise. Il doit donc être informé et pouvoir s'exprimer en toute liberté. Le membre de la *Maison du Chômeur* doit pouvoir compter sur la solidarité de tous. Il doit aussi pouvoir suivre la progression de son action. Ses responsabilités générales sont de voir à assurer par son travail le succès collectif de nos objectifs.

Le porte-parole est le délégué du collectif. Il assure la liaison avec ceux qui sont à l'extérieur de la *Maison du Chômeur*. Il n'a aucun pouvoir décisionnel. Il assure un rôle de relations publiques. Il est élu par le collectif et peut être changé par le collectif.

La *Maison du Chômeur* crée une alternative au système. Son succès provoquera des changements sociaux profonds et permettra aux travailleurs de contrôler les instruments de leur libération. Les camarades de la *Maison du Chômeur* de Saint-Henri doivent être conscients qu'ils sont présentement des citoyens très importants. Des milliers de personnes regardent ce qu'ils font. Nous avons créé un espoir pour les travailleurs sans emploi. Nous ne pouvons les décevoir.

ENSEMBLE NOUS RÉUSSIRONS

BARBE, Jean-Michel. « La Maison du Chômeur : Analyse d'une tentative de résolution de la situation de chômage, entreprise à Montréal », *Les Chômeurs du Québec*, Montréal : Parti Pris, 1977, p.109-144.

Quelle est la meilleure façon d'atteindre l'objectif politique ?

Il existe sans aucun doute plusieurs façons d'atteindre l'objectif politique poursuivi par le MAC.

Un de ces moyens considéré comme très efficace est sans contredit l'assemblée d'information du jeudi après-midi.

Cette assemblée permet de :

Faire connaître le MAC – son caractère propre (groupe populaire), ses membres, ses services et ses objectifs politiques.

Faire ressortir les préjugés créés par la société et les images fausses qui obstruent la vision des travailleurs-chômeurs et leur faussent la réalité dans le but de diviser la classe ouvrière.

Démontrer le caractère injuste et exploiteur de la société capitaliste. Démystifier les causes véritables du chômage et leurs conséquences.

Démontrer que l'appareil d'État et les lois sont contrôlés et faites par une minorité au service du capital et de l'entreprise privée.

Démontrer que les problèmes des travailleurs-chômeurs s'imbriquent dans l'ensemble de la répression de la classe ouvrière et que ce ne sont pas des cas isolés.

Faire appel à la solidarité des travailleurs et les inciter afin de faire de l'action revendicatrice et politique pour faire valoir leurs droits.

Faire la prise de conscience à travers le service et l'exemple du MAC que les travailleurs peuvent se donner des services et des outils de libération et de prise de pouvoir politique s'ils le veulent vraiment et lutter pour y arriver.

DULUDE, Pierre, Gilles FORTIN, Lucie HILLMAN et Claude ROY.. Compte rendu du *Comité de l'assemblée du jeudi avec les travailleurs-chômeurs*, Montréal, 17 février 1977.

J'avais just' une p'tite question...

Voici une histoire inventée, mais toute ressemblance avec une ou des personnes connues n'est certainement pas l'effet du hasard... Peut-être cela vous est-il déjà arrivé, comme à moi ?

C'était un mardi. En lisant le journal du matin, je venais d'apprendre l'existence du MAC par la rubrique « Quoi faire aujourd'hui ». Ayant été mise à pied le vendredi d'avant, je me demandais justement si j'avais droit à l'assurance-chômage. Alors, j'ai téléphoné au MAC.

— Action-Chômage bonjour !

— Oui, c'est juste une petite question : combien de semaines de travail ça prend pour avoir droit au chômage ?

— Actuellement, à cause du taux élevé de chômage dans la région on doit avoir, soit 10 ou 20 semaines de travail, et voir si on a été sur le marché du travail au moins 14 semaines dans l'année précédant celle qui vient de passer.

— Aïe ! Ça a donc ben l'air compliqué !

— Oui, c'est entre autres pour ça qu'on donne des rencontres d'information sur la loi, vous devriez venir, il y en a le... Oh ! non, voyez-vous, je n'avais qu'une petite question et d'ailleurs j'ai un jeune enfant à la maison ; quand je travaillais, il fallait que je le fasse garder, mais là, quand ce n'est pas obligatoire...

— Si vous dites ça au chômage, ils peuvent dire que vous n'êtes pas disponible à travailler et vous couper vos prestations.

— Ah oui ?

— Vous savez, il y a plein de gens qui se voient privés de leurs prestations parce qu'ils ignorent la loi, et c'est pour prévenir cela qu'il y a des rencontres au MAC. Vous avez une petite question maintenant, mais rien ne prouve que le mois prochain vous n'en aurez pas une autre, et plus compliquée...

Ouais, au fond, une femme avertie en vaut deux, alors j'y suis allée. J'étais un peu gênée ; aller parler de mon chômage devant tout le monde... que je ne connais pas, en plus ! Vous savez, j'ai toujours travaillé moi, mais là, on a réduit le personnel et ça a été mon tour.

On était une quinzaine et quand on a fait le tour de la table pour se présenter, j'ai vu que je n'étais pas la seule à avoir des problèmes de chômage et de... timidité.

Nous ne comprenions pas trop pourquoi on était là ; la plupart sont arrivés en disant qu'ils n'avaient qu'une petite question (tiens tiens !) et ne voyaient pas la nécessité d'écouter toute l'information, ni surtout... d'attendre leur réponse.

On n'est pas habitué à ça ! Bon mettons que, comme le disait quelqu'un, dans les bureaux de chômage, on attend aussi après notre réponse, mais ce n'est pas pareil : en rang d'oignons, en silence, avec son numéro comme au comptoir des viandes chez Steinberg, pendant une heure ou deux ou plus, puis rencontre d'un ou d'une fonctionnaire et information au compte-gouttes...

Mais là, ça a été complètement différent, même qu'on s'est rendu compte bien vite qu'on était loin d'être en attente.

On a fait le tour des différents principes de la loi. Bien sûr, tout n'a pas été compris d'un coup, mais j'ai réussi seule à « établir mon droit aux prestations », comme on dit dans le jargon de l'assurance-emploi (hein ! que je suis bonne !). J'ai même aidé quelqu'un d'autre à calculer le montant de ses prestations.

Il y avait aussi cinq personnes bien mal prises parce qu'elles attendaient leurs chèques depuis plusieurs semaines sans savoir pourquoi. On leur a répondu que c'était le problème le plus fréquemment rencontré et que les membres du MAC (on peut en faire partie) ont formé un comité qui se bat contre les délais administratifs. Comme on nous l'a fait remarquer, on peut bien régler un problème individuellement, mais ça ne prévient pas les autres qui peuvent survenir à tout moment et ça ne change rien à l'ensemble de la situation. Il est évident qu'une seule personne ne peut arriver à faire bouger une aussi grosse machine et le CEI, mais à plusieurs...

J'en aurais encore long à vous raconter là-dessus, mais je termine en vous disant ceci : si on vous invite à une rencontre d'info au MAC, ne vous laissez pas tordre le bras, vous ne le regretterez pas, même si vous n'avez QU'UNE PETITE QUESTION !

Le Journal Action-Chômage, vol. 5, no 1, janvier-février 1984.

Service ou transformation sociale ?

Né au tournant des années 70 dans le sud-ouest de Montréal, le « Mouvement d'action-chômage », comme on l'appelle à l'époque, n'a pas tout de suite d'existence autonome. Il constitue davantage un service parmi d'autres de la « Maison des chômeurs » de Saint-Henri ou du « Local populaire » de Ville-Émard (MAC de Montréal, 1975 ; 1981 : 5). Vers 1973, le MAC acquiert son autonomie grâce à la détermination d'une poignée de militants syndicaux du Conseil central de Montréal de la CSN. Bénéficiant d'un local et de services de soutien à peu de frais, mais se trouvant identifié de trop près à la CSN, l'organisme déménage du siège de la centrale syndicale et s'incorpore comme organisme autonome en 1978. C'est alors que s'amorce une série de luttes dites « politiques », dont l'enjeu, toujours le même, peut être résumé de la façon suivante : le MAC de Montréal doit-il être un groupe de défense des droits et un outil de transformation sociale ou doit-il simplement fournir un service individualisé aux sans-emploi ? De 1976 à aujourd'hui, la pratique et les orientations du groupe résulteront de ces tendances considérées comme opposées (MAC de Montréal, 1978 : Saillant, 1985 ; Borduas, 1986).

Ainsi, le MAC de Montréal ne se transforma pas en « syndicat de chômeurs » rattaché au Conseil central de Montréal comme les « pères fondateurs » l'avaient souhaité, au moment de quitter le sud-ouest. Il ne devint pas non plus le « mouvement de masse » ou de « défense du peuple » que certains espéraient voir naître à l'occasion du débat au sujet de son incorporation en 1978 (MAC de Montréal, 1978).

On assiste alors à une première crise d'identité qui se solde par un repli progressif sur le service. Cette valorisation du service devait caractériser sa pratique jusqu'à maintenant, en dépit de quelques remises en question qui, chaque fois, risquaient d'entraîner le groupe avec elles.

Cette évolution n'est étrangère ni à la disparition de l'idéologie de lutte des classes, longtemps présente au sein des groupes populaires, ni à la montée des idées néolibérales du chacun pour soi, au début des années 80 (Saillant, 1985). Dans ce contexte, il n'est pas étonnant qu'un groupe populaire ait justifié son existence par le service qu'il rend à la communauté. Ce service était plus facilement quantifiable non seulement aux yeux des bailleurs de fonds ou du public en général, mais aussi aux yeux de ses propres artisans (MAC de Montréal, 1974 ; 1975b ; 1977 ; 1978 ; 1979b).

En janvier 1986, nouveau coup de théâtre : démission en bloc de la permanence. On lui reproche une pratique trop axée sur le service. On déplore également l'absence de prise en charge de l'organisme par ceux et celles qu'il prétend défendre, résultat d'un trop grand fossé entre les permanents et les membres.

En novembre 1987, nouvelle crise : la permanence quitte, cette fois pour des motifs d'ordre administratif. La volonté de réorienter la pratique vers plus de transformation sociale se fait au détriment du service, source de financement du groupe. Associée à une mauvaise gestion administrative, cette stratégie conduit pratiquement le MAC à la faillite au cours de l'hiver 1988. Toutefois, une vigoureuse reprise en main a permis à l'organisation de passer au travers de cette nouvelle crise, au détriment, cette fois, de l'action politique.

Que conclure de cette saga pour le moins tourmentée ? D'abord, il ne faut pas croire que le MAC a uniquement débattu de ses orientations et de son rôle comme organisme de services et de transformation sociale. La réalité apparaît plus nuancée que celle succinctement décrite précédemment. En second lieu, s'il est vrai que le service a constitué la priorité du groupe pendant ces années, il ne faut pas en conclure que les interventions politiques ont disparu. Au contraire, le MAC a été de toutes les batailles visant à empêcher les différents gouvernements à Ottawa de réduire l'accessibilité à l'assurance-chômage. Il a tenté à maintes reprises de créer un large front populaire de défense des droits des travailleurs. Il a

participé en 1984, à la préparation et à la tenue de la Grande marche pour l'emploi. En 1986 et 1987, années difficiles pour le MAC, le groupe a combattu le projet permettant à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) de déduire des prestations les revenus de pension et a comparu devant la Commission Forget sur l'assurance-chômage. Toutes ces actions démontrent sans conteste qu'en dépit d'une tendance à se rabattre sur le service, un fort potentiel de transformation sociale a perduré au MAC de Montréal. La difficulté d'actualiser pleinement ce potentiel vient peut-être de l'absence de mécanismes internes permettant de trouver un équilibre fonctionnel entre le service et la transformation sociale, et cela en évitant de verser soit dans la sous-traitance, soit dans l'idéologie démobilisante.

GIRARD, Claude. « Service ou transformation sociale ? » *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 2, no 2, 1989.

Le MAC devant la Commission Forget

Le 16 janvier 1986, le Mouvement Action-Chômage de Montréal présentait son mémoire devant la Commission Forget. Voici donc notre point de vue sur le projet de réforme de la Loi d'assurance-chômage.

Le système d'assurance-chômage repose sur deux principes : le principe d'assurance et le principe d'assistance. Or, comme nous l'avons souligné dans l'article précédent, le principe d'assistance est de plus en plus remis en question par les milieux gouvernementaux et patronaux.

Pour le gouvernement, le régime actuel serait donc trop généreux. Certaines recommandations déposées avant l'instauration de la Commission Forget (Commission MacDonald et mesures Wilson) laissent croire que le régime actuel encourage les prestataires à ne pas chercher activement d'emploi, façon polie d'affirmer que les chômeurs et les chômeuses sont des parasites.

À cet effet, M. Wilson déclarait même que le régime actuel « incite les gens à travailler juste assez longtemps pour avoir droit aux prestations ». (Michael Wilson, nov. 1984)

Ce genre de discours a un air de déjà vu et de déjà entendu. « Bref, ça sent le réchauffé ». Cette tactique a pour principal objectif de discréditer les chômeurs et chômeuses auprès de la population et est mise de l'avant, chaque fois que le gouvernement s'apprête à faire des coupures dans le régime d'assurance-chômage.

La fin justifiant les moyens, il ne faut donc pas s'étonner que ce discours soit accompagné de recommandations préconisant un durcissement du régime actuel telles que réduire le taux de la durée de prestations, augmenter le nombre de semaines de travail nécessaire pour se qualifier à l'assurance-chômage, etc.

L'objectif est donc de faire en sorte que de moins en moins de gens puissent bénéficier de l'assurance-chômage. Mais que fait-on du véritable problème qu'est le chômage ? La seule façon de régler le problème de chômage, c'est de créer de l'emploi. Or, le gouvernement actuel démontre beaucoup plus d'empressement à couper dans le régime de l'assurance-chômage qu'à définir et mettre en branle une véritable politique de création d'emploi.

La position que nous avons exprimée dans notre mémoire et devant la Commission Forget est donc la suivante : nous refusons que les chômeurs et chômeuses fassent encore les frais du manque d'emploi. Bref, nous refusons les coupures et nous revendiquons à la fois des améliorations au régime actuel et l'instauration d'une véritable politique de création d'emplois.

Nous vous présentons ici les recommandations contenues dans le mémoire du MAC.

- L'abolition du délai de carence (deux semaines d'attente imposées lors du dépôt d'une demande).
- Que les prestations passent de 60 % du salaire à 66,6 % pour les personnes seules et à 75 % pour les prestataires ayant des personnes à charge.
- Que le taux de prestations soit au moins égal au salaire minimum.

- Que le congé de maternité passe de 15 semaines à 20 semaines et que 100 % du salaire soit versé plutôt que seulement 60 %.
- Que les femmes ayant retiré des prestations de maternité ne perdent pas leur droit à des prestations de maladie et vice versa.
- Que le nombre d'heures de travail nécessaire pour bénéficier du régime d'assurance-chômage passe de 15 h/sem. à 8 h/sem.
- Que le nombre de semaines exigées pour avoir droit à des prestations soit diminué de 10 à 8 semaines.
- Que pour des personnes retirant déjà des prestations, le nombre exigé soit diminué de 10 à 8 semaines et que le même nombre de semaines soit exigé pour
- L'abolition des pénalités pour départ volontaire.
- Que les personnes âgées de 65 ans et plus puissent avoir droit à l'assurance-chômage.
- Que les revenus provenant d'une pension de retraite ne soient pas déduits des prestations d'assurance-chômage.
- Que les travailleurs et travailleuses autonomes, les personnes employées par leur conjoint ou conjointe et le personnel à temps partiel puissent bénéficier du régime d'assurance-emploi.
- Que soit mise en œuvre une politique cohérente de création d'emploi et de formation professionnelle.

Le Journal Action-Chômage,
vol. 7, no 1, été 1986.

LE MAC DEVANT LA COMMISSION FORGET

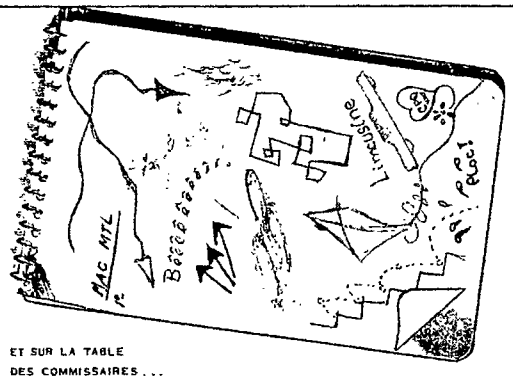

ET SUR LA TABLE DES COMMISSAIRES . . .

Le 16 janvier 1986, le Mouvement Action-Chômage de Montréal présentait son Mémoire devant la Commission Forget. Voici donc notre point de vue sur le projet de réforme de la loi d'assurance-chômage.

Le système d'assurance-chômage repose sur deux principes : le principe d'assurance et le principe d'assistance. Or, comme nous l'avons souligné dans l'article précédent, le principe d'assistance est de plus en plus remis en question par les milieux gouvernementaux et patronaux.

Pour le gouvernement, le régime actuel serait donc trop généreux. Certaines recommandations déposées avant l'instauration de la Commission Forget (Commission MacDonald et mesures Wilson) laissent croire que le regime actuel encourage les prestataires à ne pas chercher activement d'emploi, façon polie d'affirmer que les chômeurs et les chômeuses sont des parasites.

À cet effet, M. Wilson déclarait même que le régime actuel : «incite les gens à travailler juste assez longtemps pour avoir droit aux prestations».
(Michael Wilson, nov. '84)

Ce genre de discours a un air de déja vu et de déjà entendu. «Bref, ça sent le réchauffé». Cette tactique a pour principal objectif de discréditer les chômeurs et chômeuses auprès de la population et est mise de l'avant, chaque fois que le gouvernement s'apprête à faire des coupures dans le régime d'assurance-chômage.

Le fondement les moyens, il ne faut donc pas s'étonner que ce discours soit accompagné de recommandations préconisant un durcissement du régime actuel tel que : réduire le taux de la durée de prestations, augmenter le nombre de semaines de travail nécessaires pour se qualifier à l'assurance-chômage, etc

L'objectif est donc de faire en sorte que de moins en moins de gens puissent bénéficier de l'assurance-chômage. Mais que fait-on du véritable problème **qui est le chômage?** La seule façon de régler le problème de chômage, c'est de créer de l'emploi. Or, le gouvernement actuel démontre beaucoup plus d'empressement à couper dans le régime de l'assurance-chômage qu'à définir et mettre en branle une véritable politique de création d'emploi.

La position que nous avons exprimé dans notre mémoire et devant la Commission Forget est donc la suivante : nous refusons que les chômeurs et chômeuses fassent encore les frais du manque d'emplois. Bref, nous refusons les coupures et nous revendiquons à la fois des améliorations au régime actuel et l'instauration d'une véritable politique de création d'emplois.

Nous vous présentons ici les recommandations contenues dans le Mémoire du MAC.

- l'abolition du délai de carence (deux semaines d'attente imposées lors du dépôt d'une demande) lors du dépôt d'une demande).
- que les prestations passent de 60% du salaire à 66.6% pour les personnes seules et à 75% pour les prestataires ayant des personnes à charge.
- que le taux de prestation soit au moins égal au salaire minimum.
- que le congé de maternité passe de 15 semaines à 20 semaines et que 100% du salaire soit versé plutôt que le 60% actuel.
- que les femmes ayant retiré des prestations de maternité ne perdent pas leur droit à des prestations de maladie et vice versa.
- que le nombre d'heures de travail nécessaire pour bénéficier du régime d'assurance-chômage passe de 15 hrs/sem. à 8 hrs/sem.
- que le nombre de semaines exigées pour avoir droit à des prestations soit diminué de 10 à 8 semaines.
- que pour des personnes retirant déjà des prestations le nombre exigé soit diminué de 10 à 8 semaines et que le même nombre de semaines soit exigé pour tous et toutes.
- l'abolition des pénalités pour départ volontaire.
- que les personnes âgées de 65 ans et plus puissent avoir droit à l'assurance-chômage.
- que les revenus provenant d'une pension de retraite ne soient pas déduits des prestations d'assurance-chômage.
- que les travailleurs-euses autonomes, les personnes employé e s par leur conjoint ou conjointe et le s employé-e s à temps partiel puissent bénéficier du régime d'assurance-chômage.
- que soit mise en oeuvre une politique cohérente de creation d'emploi et de formation professionnelle.

Un service « politique » à la population

Le Mouvement Action-Chômage refuse de limiter son action à la pose de « plaster ».

Monsieur Gravel,

Vous associez le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal, aux « groupes engagés dans des batailles idéologiques globales dont toutes les associations à objectifs limités qu'ils ont créées ne sont que des vecteurs » (*La Presse*, 17 mars).

Loin de nous l'idée de nous dissocier de nos ami(e)s d'autres groupes qui priorisent l'action politique pour tenter de sensibiliser nos gouvernants trop souvent « déconnectés » de la réalité de la population qu'ils prétendent représenter et écouter (sic). Leurs actions sont essentielles et reçoivent d'ailleurs souvent notre appui.

Cependant, en nous donnant un simple petit coup de téléphone (ce que, semble-t-il, les éditorialistes ne font pas très souvent), vous auriez appris que la majeure partie de notre travail concerne le service à la population.

En effet, nous représentons plus de 700 prestataires par année devant les différentes instances en matière d'assurance-emploi. Que ce soit au niveau du fonctionnaire, du Conseil arbitral ou du juge-arbitre, notre action a pour but de rétablir dans leurs droits les personnes qui ont reçu une décision défavorable de la part de Développement des ressources humaines Canada.

À cet aspect de notre travail que l'on peut qualifier de « curatif », s'ajoute le volet « préventif » qui a pour but d'informer les citoyens sur leurs droits et obligations en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi. Pour atteindre ces objectifs, nous donnons plus de 200 séances d'information par année. Nous offrons également un service téléphonique où les gens peuvent obtenir des réponses à des questions plus ponctuelles. C'est donc plus de sept mille (7 000) personnes qui ont accès à nos services chaque année.

Avec tout le travail que nous effectuons au niveau du service, vous comprendrez que nous avons été surpris par vos propos qui semblaient laisser croire que le seul véritable combat que nous menons en est un politique et que tout le reste n'est que secondaire. Notre fonction principale est de faire en sorte que les citoyens obtiennent le maximum d'information et que leurs droits soient défendus avec le plus de vigueur possible. Si ce travail a également comme conséquence de sensibiliser les gens aux injustices criantes de nos sociétés et que ces personnes décident d'en faire part à leur entourage ou même à leurs représentants, notre action aura alors été encore plus efficace et c'est tant mieux.

Comme organisme, nous refusons de limiter notre action à la pose de « plasters » sur les maux que nous constatons chaque jour dans le cadre de notre travail. Aussi, notre but est de faire avancer les choses et de conscientiser la population sur le « pourquoi » et le « comment » des décisions de nos élus. Parfois, ces prises de position et ces analyses choquent les observateurs de la scène politique, mais le MAC de Montréal ne cherche pas à plaire à tout le monde.

C'est dans cette optique que nous croyons fermement à la légitimité de notre demande d'aide juridique pour, dans un premier temps, soutenir juridiquement les personnes qui ont recours à nos services, mais également pour se tenir debout devant un État, qu'il soit provincial ou fédéral, qui, de plus en plus, s'immisce dans la vie du citoyen au mépris le plus total du droit à la vie privée.

Dans ce sens, notre travail est en effet politique. Lorsqu'un prestataire se présente à nos bureaux et veut quitter son emploi parce qu'il endure depuis plusieurs mois les pressions sans cesse grandissantes de son employeur et que, finalement, on réussit par notre intervention à lui procurer des prestations, oui c'est politique. La politique, c'est se lever contre l'injustice, c'est se battre contre un employeur, un citoyen, un État qui, par ses actions, ses normes, ses décisions, engendre une aberration, une inégalité.

C'est ce que nous faisons chaque jour au Mouvement Action-Chômage de Montréal. Parce qu'en définitive, la politique, c'est ça. C'est de travailler à un objectif tout simple qui s'appelle l'accès au bonheur.

MAROTTE, Hans. « Un service « politique » à la population : Le Mouvement Action-Chômage refuse de limiter son action à la pose de « plaster ». *La Presse*, Montréal, 6 avril 1998.

Spécial assurance-chômage

Les travailleurs et les travailleuses trompés

Le couperet est finalement tombé, le lundi 22 octobre, sur la réforme de l'assurance-chômage. Un an et demi après avoir été présenté en avril 1989, le projet de loi C-21 a été adopté par le Sénat sans modifications majeures. Après avoir perdu la majorité, les sénateurs libéraux ont choisi de se concentrer sur la TPS laissant aller nombre de projets de loi dont celui sur l'avortement (non encore adopté) ou le sournois C-69 sur la diminution des transferts fédéraux aux provinces (universités, santé et aide sociale), sans oublier l'inique C-21. Ce dernier entre en vigueur le dimanche 18 novembre. Du coup, le régime d'assurance-chômage s'en trouve bouleversé.

Menaces à l'intégrité du régime

Tout dans cette réforme converge vers l'affaiblissement et éventuellement la disparition du régime d'assurance-chômage, du moins dans la mesure où il constitue, en période de chômage, un remplacement adéquat au revenu de travail. Premièrement, le gouvernement fédéral cesse de soutenir les régions où sévissent de hauts taux de chômage. En second lieu, la réduction des prestations sert à financer une nouvelle stratégie d'adaptation des travailleurs et des travailleuses, mais aussi des industries au libre-échange.

Conséquence, de plus en plus, le droit à l'assurance-chômage dépendra de sa volonté comme travailleur de se recycler ou de s'en sortir. Le gouvernement prétend qu'il existe des emplois, peut-être pas en nombre suffisant, mais peu importe que les plus débrouillards tentent de les obtenir. Quant aux autres, rentrez chez vous, disparaissez ou entrez dans les Forces (Saddam ne fera qu'une bouchée de vous), mais qu'on ne vous voit plus. Premier désengagement de l'État à votre égard.

En second lieu, plus de 85 % de la contribution financière du gouvernement central va aux prestations versées aux régions à haut taux de chômage, particulièrement la région de Montréal. En se retirant du financement du compte, la redistribution de revenu des provinces les plus riches vers celles plus éprouvées par le chômage ne se fera plus qu'à partir des cotisations des employés et de leur employeur. Résultat : les pressions seront énormes pour que cesse ce genre de transfert d'autant que les plus riches, l'Ontario en tête, réclameront des fonds pour faire face au libre-échange canado-américain. De son côté, n'ayant plus à soutenir les régions durement éprouvées par ses politiques économiques insensées, le gouvernement fédéral peut allègrement, au nom de cette ridicule lutte à l'inflation, maintenir de hauts taux d'intérêt et de chômage. La boucle est bouclée.

On achève bien les chevaux

L'impact économique de cette réforme sera grand. Mais les conséquences sociales le seront encore bien plus. D'abord, des régions entières du Québec vont finir de se vider. On pense ici à la Gaspésie, pour ne citer qu'elle. Ensuite, tout ce monde va se retrouver dans les grands centres. Mais où vont-ils se loger et que vont-ils faire ? D'où les pressions additionnelles sur les prix des logements, le nombre de chômeurs et de chômeuses et inversement à la baisse, sur les salaires. À elle seule, C-21 poussera vers l'aide sociale entre 10 000 et 12 000 travailleurs auparavant admissibles à l'assurance-chômage. Un gaspillage de près de 100 millions $ par année. Et que dire des compétences ? Comme le souligne le président de la Commission de l'Emploi et sous-ministre, Arthur Kroeger, « c'est un problème, mais ce n'est pas un chiffre énorme ». Décidément, Saddam n'est pas là où on le pense ! Et dire qu'après toutes ces coupures et augmentations de primes, le déficit du Compte à la fin de 1992 sera de 4 milliards $. Si nous ne réagissons pas, ce sera le moment idéal pour le gouvernement d'achever le cheval. Êtes-vous prêts à parier ?

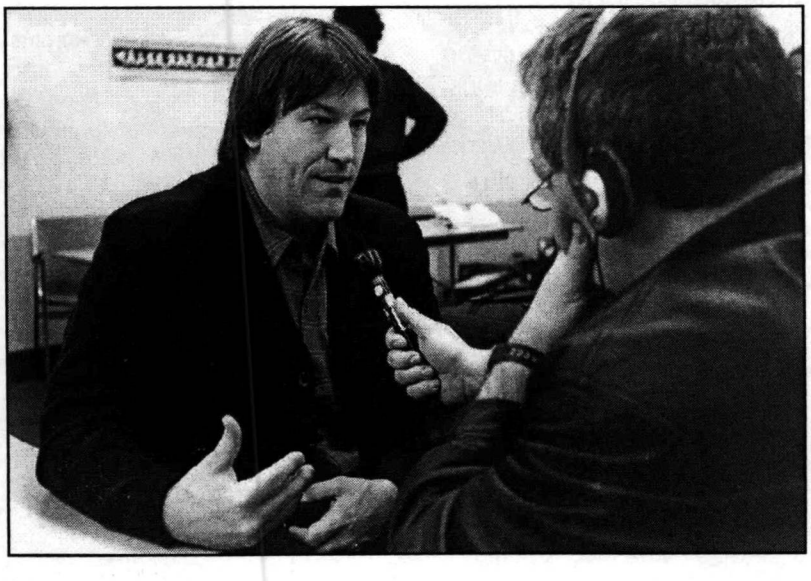

« Spécial Assurance-Chômage : Les travailleurs et les travailleuses trompés ». L'Infomac, Montréal, novembre1990, p. 1.

Réforme Axworthy : la fin de l'assurance-chômage ?

La réforme Axworthy marquerait la mort de l'assurance-chômage telle qu'elle existe depuis plus de 50 ans. Pour faire avaler la pilule à la population, le gouvernement Chrétien mène présentement une gigantesque opération de propagande, tout en faisant semblant de consulter la population. Le MAC de Montréal n'est pas dupe : c'est une consultation bidon. Le gouvernement a déjà décidé de sabrer dans les programmes sociaux. Cette décision fait partie d'une stratégie concertée des pays occidentaux pour attaquer ces programmes.

Une assurance universelle contre le risque de perdre son emploi. Des prestations suffisantes pour n'envoyer personne à la rue. Voilà l'assurance-chômage telle que le MAC de Montréal la veut. Mais parce que l'assurance-chômage restera toujours un pis-aller, nous nous devons aussi de réclamer ce que Jean Chrétien nous avait promis en campagne électorale, avant de virer capot : des jobs, des jobs, des jobs !

Chômer sans crever

Ne mélangeons pas les pommes et les oranges, ni l'aide sociale et l'assurance-chômage. Contrairement à l'aide sociale, l'assurance-chômage n'est pas un régime d'aide aux plus démunis, mais une assurance contre un risque social, celui de perdre son emploi. C'est pourquoi il ne saurait être question, comme le souhaite Axworthy avec son régime à deux vitesses, de rendre les prestations d'assurance-chômage conditionnelles à des programmes d'employabilité ou autre revenu familial. Que l'époux d'une chômeuse gagne 40 000 $ par année ne devrait pas priver celle-ci des prestations auxquelles elle a droit.

Le régime d'assurance-chômage est indivisible. Abandonner l'universalité du régime déboucherait sur la division des travailleurs : ceux qui ont un emploi décent et les autres, à qui l'on impose des jobbines contre une maigre pitance. Sans compter l'impact catastrophique d'un régime à deux vitesses pour les régions à l'économie chambranlante comme la Gaspésie et l'est de Montréal !

Le financement des prestations d'assurance-chômage fondées sur le taux régional de chômage doit être à nouveau financé par le gouvernement canadien. Faut-il rappeler que le fédéral s'est retiré du financement de la caisse d'assurance-chômage depuis 1990 ? Cela doit cesser. Le financement par l'État permettrait aussi de revenir à un niveau de prestations équivalant aux deux tiers de la moyenne du salaire précédant la mise à pied. Voir son revenu diminuer du tiers, c'est déjà catastrophique. Quand la baisse du revenu est plus grande, quel choix présente-t-on aux chômeurs ? Vendre la maison ou accepter une McJob ? La lèpre ou le choléra ? Mais le fédéral semble plutôt vouloir ramener les prestations à 50 %... ce qui est, comme par hasard, le niveau des prestations existant aux États-Unis. Et vive le libre-échange !

Et créer des jobs !

Pour le MAC de Montréal, un régime d'assurance-chômage de qualité est essentiel. Mais nous sommes aussi bien conscients que notre société vit une véritable crise de l'emploi. En effet, 22 % de la population active est condamnée à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale... et que personne ne vienne prétendre que notre société compte tant de fraudeurs et de paresseux ! Non, la responsabilité du chômage ne revient pas aux chômeuses et aux chômeurs, mais bien à l'État. Et la solution à la crise de l'emploi ne viendra que d'une véritable intervention de l'État en ce sens.

La réforme Axworthy ne ferait qu'appauvrir les chômeurs pour les forcer à accepter des jobbines. Elle ne règlerait en rien la crise de l'emploi. Pour nous, une véritable politique de l'emploi comprend une politique cohérente de formation professionnelle. Cette politique devrait être financée par le fonds général du gouvernement, mais aussi par une taxe spéciale aux entreprises, comme le recommandait le rapport de Grandpré sur l'adaptation au libre-échange. Il s'agirait, à l'aide d'une taxe équivalant à 1 % de la masse salariale, de constituer un fonds spécial d'adaptation. Ensuite, l'État doit faire en sorte de réduire le temps de travail. Une telle mesure implique à long terme, une réforme de la fiscalité de façon à faire en sorte que la réduction des heures de travail n'entraîne une baisse du revenu disponible.

À plus court terme, il faudrait premièrement réduire la durée d'heures maximales de la semaine de travail pour atteindre 35 heures d'ici l'an 2000. Actuellement, la durée maximale du travail, qui s'élève à 44 heures par semaine, n'a pas été revue depuis les années 1950 ! De plus, une autre mesure doit être appliquée : l'interdiction de faire des heures supplémentaires. Véritable fléau social, nous assistons ces temps-ci à une augmentation des heures supplémentaires... et du chômage ! Le ministre Axworthy lui-même admettait d'ailleurs que 40 à 50 % des travailleurs excèdent la durée normale de leur semaine de travail, ce qui n'est pas étonnant puisqu'il est souvent moins coûteux pour une entreprise de recourir aux heures supplémentaires que d'embaucher des sans-emploi...

Donc, pour le MAC de Montréal, deux principes doivent être réaffirmés : on ne chôme pas parce qu'on est paresseux, mais parce que la société n'est plus en mesure d'assurer un emploi à toutes et tous. Le gouvernement doit donc éviter de pénaliser les chômeurs pour cette crise de l'emploi. Il doit plutôt admettre sa responsabilité face à cette crise et faire en sorte de créer des jobs. N'est-ce pas pour cela que la population a élu le gouvernement libéral ?

« Réforme Axworthy : La fin de l'assurance-chômage ». *L'Infomac*, Montréal, décembre1994, p. 1-2.

Félicitations Madame Tétrault-Gadoury !

Belle victoire bien méritée pour Marcelle Tétrault-Gadoury qui, après plus de quatre ans et demi, a finalement eu gain de cause dans un jugement concernant les 65 ans et plus au mois de juin dernier.

Madame Tétrault-Gadoury contestait pour discrimination fondée sur l'âge, l'article 31 de l'ancienne loi de l'assurance-chômage qui accordait aux personnes de 65 ans et plus seulement trois semaines de prestations.

Sa victoire lui a permis de recevoir rétroactivement plusieurs semaines de prestations.

Tout en créant un précédent dans les annales juridiques de l'assurance-chômage, l'appel de madame Tétrault-Gadour a entraîné les changements que l'on connait dans la loi votée le 18 novembre dernier. Les personnes de 65 ans et plus sont maintenant considérées comme prestataires réguliers et ont les mêmes droits et obligations que les autres prestataires.

De plus, le jugement permet à toutes les personnes de 65 ans et plus de voir leurs dossiers révisés et ce, à compter du 23 septembre 1988.

Les démarches entreprises par madame Tétrault-Gadoury ont pu se réaliser grâce à sa détermination, mais aussi suite à un recours du MAC financé par le Conseil canadien de développement social (CCDS) et défendu devant les tribunaux par le cabinet d'avocats Campeau, Ouellet et Nadon.

Auteur inconnu. « Félicitations Madame Tétrault-Gadoury ! ». L'Infomac, Montréal, septembre 1991, p. 2.

Extrait de « Les 30 ans du MAC »

Le MAC de Montréal a été de toutes les batailles visant à empêcher les différents gouvernements d'Ottawa de réduire l'accessibilité à l'assurance-chômage. En 1983, il a participé à la préparation et à la tenue de la Grande Marche pour l'emploi. Le 1er août 1984, le MAC a déménagé ses pénates au 6839A, rue Drolet, locaux qu'il occupe depuis avec plusieurs autres organismes de défense de droits.

En 1986 et 1987, malgré des années très difficiles pour le MAC au niveau interne (démission de la permanence en 1986 et mauvaise gestion en 1987 plaçant l'organisme sous la tutelle de Centraide), le groupe a combattu la règlementation permettant à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada de déduire des prestations les revenus de pension. Il a aussi comparu devant la Commission Forget sur l'assurance-chômage en 1986. À la même époque, il s'est dissocié du Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec (RCCQ).

De 1989 à 1994, le MAC a participé activement à la lutte contre les projets de loi C-21, C-113 et C-17 qui ont malheureusement rendu le régime d'assurance-chômage encore plus restrictif. Il a comparu devant les comités législatifs et sénatoriaux sur ces projets de loi.

Sur le plan juridique, le MAC a réussi avec la cause Tétrault-Gadoury à faire invalider les articles de loi discriminatoires pour les personnes de 65 ans et plus, un combat qui a duré plusieurs années de 1986 à 1991.

En 1993, le MAC a collaboré à la mise sur pied de l'Association des Mouvements Action Chômage du Québec. Même si plusieurs personnes ont mis beaucoup d'énergie à sa création, l'AMACQ n'a jamais réussi à prendre véritablement son envol et a mis fin à ses activités en 1996.

CÔTÉ, Nicole. « Le MAC de Montréal, son histoire en bref ». *Les 30 ans du MAC de Montréal*, Montréal, 2000.

Manifestation à Ottawa

Le 25 octobre, le MAC et le MASSE ont uni leurs efforts pour marcher sur Ottawa dans le but de rencontrer le premier ministre Paul Martin pour défendre les droits des sans-emploi. Un autobus nolisé a ramassé tout le monde au MASSE et ensuite au MAC et a ensuite quitté pour Ottawa. C'était une journée pluvieuse et le ciel était tout gris. La buée dans les hublots, les essuie-glaces battant la mesure et le bruit du moteur nous ont accompagnés jusqu'à Ottawa où nous sommes descendus manifester en face de la résidence du premier ministre qui avait déjà mis en place son comité d'accueil : un groupe de policiers, des motards en grand nombre et des véhicules de police ici et là. On nous a assigné un endroit préparé pour nous, derrière des barrières métalliques (sur pieds plats qu'on peut déplacer). C'est encore sous la pluie que nous avons brandi les pancartes, mais dans un calme relatif. Monsieur le premier ministre ne s'est jamais déplacé pour venir nous voir ni n'a daigné recevoir personne d'entre nous.

Nous avions un présent pour lui, une carte postale géante avec les titres « un vrai scandale ! En 15 ans, plus de 50 000 000 000 $ détournés au détriment des sans-emploi ». Nous avons dû laisser la carte sur les lieux, accrochée sur une clôture, puisqu'on ne nous a pas permis de lui remettre.

Après un certain temps, nous avons quitté cet endroit pour nous rendre devant le parlement où nous avons encore brandi les pancartes. Nous avions deux autres exemplaires de la carte postale géante et nous les avons brandis aux yeux des gens qui vont et viennent au parlement. Trois politiciens ont daigné venir nous rencontrer, mais bien sûr, ce n'était pas des ministres du Parti libéral qui est présentement au pouvoir. J'ai écouté leurs brefs propos qui, comme à l'accoutumée, sonnent bien à l'oreille, mais comme la plupart d'entre nous, je suis las des paroles et je veux du changement pour le mieux. Ce n'est pas avec joie que j'ai serré la main de ces trois politiciens et je ne sais jamais si j'ai la main dans la merde.

Quelques membres ont rencontré en privé l'attaché de presse de Belinda Stronach et comme je m'y attendais, cela ne semble pas avoir donné grand-chose, pour ne pas dire « rien ». Les échos que j'en ai eus ne m'ont pas inspiré d'espoir de changement positif pour les sans-emploi et la classe la plus pauvre de la société en général. Les formules toutes faites, la sourde oreille, les réponses évasives et le parler du bout des lèvres font partie des techniques employées par les gens au pouvoir face aux groupes qui revendiquent leurs droits. Cela est-il étonnant ? Quand on a écouté et lu le moindrement sur le scandale des commandites, la Commission Gomery, le contrôle des armes à feu et tant d'autres scandales politiques, pourrait-on de façon réaliste être optimiste quant à une future vraie justice sociale ?

BEAUCHEMIN, Florent (membre). « Manifestation à Ottawa ». *L'Infomac*, Montréal, hiver 2005, p. 4.

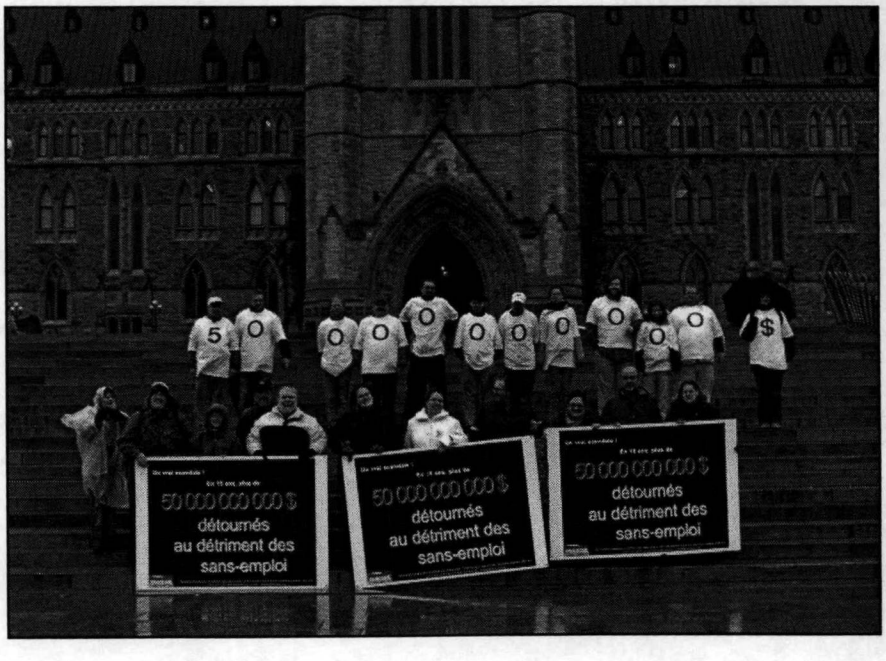

Les vrais pauvres

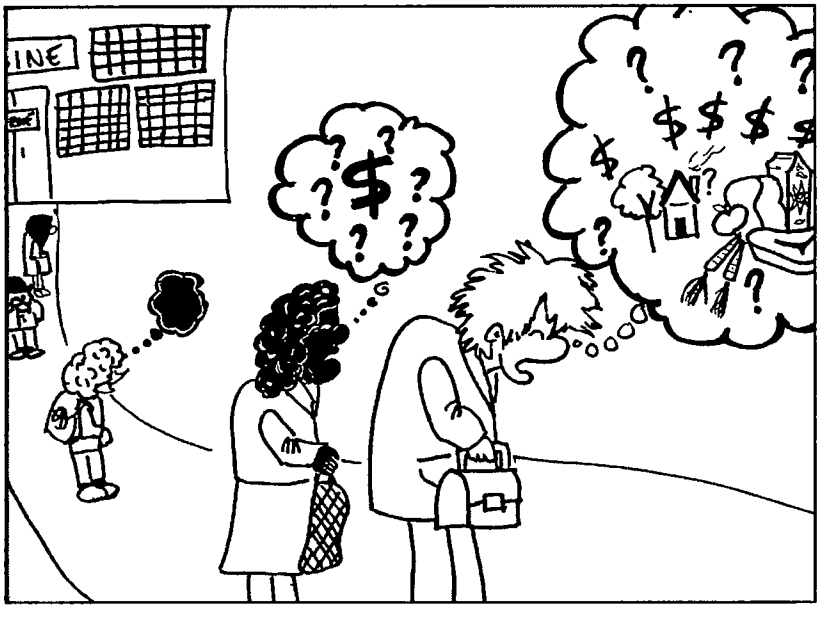

En ce temps de canicule, c'est un véritable courant de fraîcheur qui nous parvient du *think tank* ultra-conservateur qu'est l'Institut Fraser. Ouf, on respire mieux. Une fois n'est pas coutume. Le nombre de pauvres canadiens n'est pas celui que l'on nous claironne depuis des lustres. Il est deux fois moindre que le 17 % de Statistique Canada. Le complot ourdi par les organismes communautaires et leurs alliés, financé par l'Internationale communiste, voulant que la pauvreté affecte de plus en plus de gens est éventé.

Les faits sont en béton : au Québec, un individu qui « gagne » 7 870 $ par an n'est pas pauvre. Il est, heu, comment dire, riche ? Peu importe, il peut « se procurer - en quantité et qualité adéquates - les biens et services fondamentaux de la vie moderne » (*La Presse*, 25 juillet 2001). Un revenu annuel de 7 870 $ très beaux dollars, c'est 151 $ par semaine, 605 $ par mois, donc 100 $ de plus que l'aide sociale. Les assistés sociaux sont donc à 100 piastres d'être riches. Pour ce qui est du noyau familial canadien, à quatre personnes et 19 662 $ par an, souriez, vous n'êtes pas pauvre ! Hilarant !

C'est fou, mais si je mets de côté les troublantes retombées socio-politico-financières du rapport Fraser, cette étude va avoir un impact sur mes relations interpersonnelles. Comme j'ai plusieurs amis vivant d'aide sociale et que j'admirais leur courage de continuer à vivre, hé oui, à vivre, sans se plaindre, malgré leurs maigres pitances ou ce que je croyais être leurs maigres pitances, encaissant les humiliations quotidiennes, les frustrations de toutes sortes, de la bouffe au loyer en passant par la vie amoureuse et sexuelle - vous avez déjà essayé de draguer avec 1,50 $ en poche le 15 du mois ? *Heavy man, heavy...* -, je dois en conclure suite aux éminents travaux du prof Sarlo, que j'ai été mené en bateau. Un petit effort de leur part, comme faire les poubelles et ramasser pour 100 piastres de bouteilles vides, et ils adhéraient à la classe moyenne ! Maintenant, je sais. Merci ! Professeur Sarlo, merci ! L'Institut Fraser. Il n'est jamais trop tard pour se faire de nouveaux amis.

Je remercie aussi de tout cœur les gens de Statistique Canada qui vont adopter le système Sarlo/Fraser pour dorénavant comptabiliser la pauvreté. Déjà qu'ils ont une façon toute particulière de compter les chômeurs, c'est sûr, dans deux ans, on est de retour dans le « plus beau pays au monde ». Y a beau faire chaud, j'en ai froid dans le dos.

RICHARD, Martin. « Les vrais pauvres », Montréal, 25 juillet 2001.

S'impliquer au MAC pour défendre nos droits !

Le MAC, c'est quoi ?

Le Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC) est un groupe de défense des sans-emploi qui existe depuis 1970. Il vise à la défense des droits des chômeurs et chômeuses à travers trois principaux axes :

- L'information et l'éducation populaire notamment en matière d'assurance-chômage ;
- La défense individuelle des droits (problèmes individuels avec l'assurance-emploi) ;
- La défense collective des droits (mobilisation, actions et revendications politiques).

Vous impliquer au MAC, c'est possible !

En tant qu'organisme de défense de droits, le MAC de Montréal a besoin de tous ceux et toutes celles préoccupés par la justice sociale et plus particulièrement par les dossiers relatifs à l'assurance-chômage et aux droits des travailleuses et des travailleurs. Il existe plusieurs façons de nous aider, comme en devenant membre et/ou en s'impliquant !

Devenir membre du MAC, ça sert à quoi ?

Les membres du MAC de Montréal ont droit de vote et de proposition lors de l'assemblée générale. Ils peuvent aussi se présenter au conseil d'administration et faire partie des différents comités. Pour un organisme de défense de droits, avoir un « membership » important et dynamique aide à sa représentation auprès des gouvernements et des différentes composantes du mouvement social (syndicats, groupes de femmes, organismes communautaires, associations étudiantes, etc.). Il aide aussi grandement à la réalisation des objectifs et interventions fixés par ses différentes instances. Finalement, il permet d'assurer son fonctionnement tout au long de l'année, par son implication dans les différentes actions et différentes activités.

Comment s'impliquer au MAC ?

Le MAC de Montréal permet à ses membres de s'impliquer à différents niveaux et au mieux des capacités de tous et de toutes :

- Rédaction, production et diffusion du journal L'INFO-MAC ;
- Planification et organisation des événements ;
- Mobilisation sur le terrain (manifestations, distributions de tracts, affichage, etc.) ;
- Tout ce que les instances et les membres du MAC jugent pertinent.

Comment devenir membre du MAC ?

Pour devenir membre du MAC de Montréal, il suffit de remplir un formulaire d'adhésion, de payer sa cotisation de 5 $ et d'accepter les buts et principes de l'organisme.

Des repères économiques pour les quarante ans du MAC

Louis Gill
Économiste, professeur retraité de l'UQAM
31 mars 2010

Fondé en 1970, le Mouvement Action-Chômage est le produit de l'intense mobàilisation sociale et politique de la fin des années 1960, impulsée à l'échelle du monde par la grève générale de 1968 en Franùce et la montée simultanée de la révolution politique en Tchécoslovaquie contre la bureaucratie stalinienne qui s'est effondrée vingt ans plus tard. Au Québec, ce mouvement s'est manifesté en particulier dans la formation des Comités d'action politique qui ont été à l'origine du Front d'action politique des salariés de Montréal (FRAP), la grève du journal *La Presse* et la grande manifestation des trois centrales syndicales d'octobre 1971, à la suite de laquelle le président Louis Laberge de la FTQ parlait de « *casser le régime* », la grève unitaire des secteurs public et parapublic en 1972, les débrayages massifs sur tout le territoire et dans tous les secteurs lors de l'emprisonnement des dirigeants des trois centrales, la prise de contrôle temporaire du pouvoir local par les travailleurs dans certaines villes, dont Sept-Îles, la défiance d'injonctions et de lois spéciales, la mise sur pied d'un Front commun permanent à Joliette, la publication d'un *Manifeste des grévistes*, ainsi que des documents *Ne comptons que sur nos propres moyens* de la CSN et *L'État rouage de notre exploitation* de la FTQ.

Cette importante remontée de la lutte des classes exprimait l'épuisement des conditions exceptionnelles de l'après Deuxième Guerre mondiale qui ont été à l'origine, pendant plus de deux décennies, de la croissance soutenue des économies capitalistes du monde occidental, alimentée par l'intense activité de reconstruction des pays dévastés par la guerre. Dès la fin des années 1960, cet édifice a été ébranlé par des crises du crédit en 1966 et 1970. Puis il a commencé à s'écrouler avec les tensions qui ont finalement eu raison, en aout 1971, du système monétaire international mis en place à Bretton Woods en 1945. Le passage à un système de changes fluctuants a transformé le marché des changes en un marché spéculatif mondial, où les monnaies nationales se transigent davantage en tant qu'actifs financiers dans la poursuite de profits financiers qu'en tant que véhicules des échanges internationaux de marchandises. L'abandon des parités fixes entre les monnaies et l'instabilité financière qui en a découlé ont alors donné naissance aux premiers contrats de couverture sur les devises devenues fluctuantes, ancêtres des complexes produits dérivés d'aujourd'hui qui sont à l'origine de la crise financière majeure déclenchée en 2007-2008.

Chômage et inflation

Alors que les politiques économiques avaient réussi depuis 1945 à réaliser un contrôle relatif de l'inflation et du chômage, on a vu les deux se développer simultanément au cours des années 1970 et la croissance économique chuter, dans une impasse qualifiée de « stagflation » (stagnation + inflation) qui a donné lieu en 1974-1975 à une première crise depuis celle de 1929. La résorption de cette crise n'a pas eu pour effet de réduire le taux de chômage au Québec où il est demeuré au-dessus du plateau de 10 % pendant deux décennies, de 1977 à 1998 (sauf pour trois années, où il a été de quelques dixièmes de points inférieur). Cette période a été marquée par deux sévères récessions, en 1981-1982 et 1990-1992. Pendant la récession de 1981-1982, le taux de chômage s'est élevé à 14 % en 1982 pour redescendre progressivement à 9,6 % en 1987. Mais, ce n'était que pour remonter par la suite chaque année pour atteindre 13,2 % en 1993 à la faveur de la nouvelle récession. À partir de ce sommet, il a diminué régulièrement pour atteindre 7,2 % en 2008.

L'actuelle récession a entraîné des pertes d'emplois et une hausse du taux de chômage, mais d'une ampleur sensiblement moindre qu'au cours des récessions précédentes. Le Québec a perdu 37 000 emplois en 2009, comparativement à 151 000 en 1982 et 102 000 en 1991-1992, et son taux de chômage a atteint les 8,5 % (11,1 % à Montréal et 5,2 % à Québec), demeurant sous la moyenne canadienne.

Cette performance relativement meilleure du Québec est attribuable au poids de son secteur public et à l'ampleur des investissements gouvernementaux, notamment dans les infrastructures. Il faut donc accueillir avec appréhension la décision que le gouvernement vient de prendre de réduire dramatiquement ses dépenses afin de rétablir l'équilibre budgétaire coûte que coûte d'ici 2014, alors que le Canada et l'Ontario se donnent respectivement jusqu'en 2016 et 2018 pour y arriver. Non seulement cette décision, jumelée à celle de procéder à des hausses inéquitables de taxes et de tarifs, entraînera-t-elle une réduction des services publics, mais elle met en péril la reprise économique.

Nouveau détournement des surplus de l'assurance-emploi

Tout aussi inquiétantes sont les intentions du gouvernement fédéral de renouer avec le pillage des surplus de la caisse d'assurance emploi annoncés dans son dernier budget. D'un côté, il a décidé de geler les cotisations pour les années 2009 et 2010, ce qui entraînera un déficit des cotisations par rapport aux prestations d'un montant de 11 milliards de dollars. Mais, pour les quatre années suivantes, il est prévu que les cotisations excéderont globalement les prestations de 19 milliards. Donc, au total 8 milliards iront dans les coffres gouvernementaux à partir des surplus prévus de cotisations.

On ne saurait oublier que de 1992 à 2007, c'est de 57 milliards de dollars de surplus que le gouvernement a ainsi privé la caisse, dans une opération que la vérificatrice générale Sheila Fraser a caractérisée dès 2002 comme frôlant l'illégalité, mais que la Cour suprême du Canada a refusé de caractériser comme un détournement de fonds, même si elle a statué que le gouvernement avait en partie agi illégalement. Ces montants détournés ont été versés au remboursement de la dette, une opération par ailleurs futile. On sait en effet que plus de 80 % de la réduction du rapport de la dette au PIB entre 1997 et 2007 est le résultat de la seule croissance du PIB.

Les derniers développements à l'assurance-emploi et quelles leçons en tirer

Georges Campeau,
membre du MAC et professeur à la Faculté de Science politique et de droit de l'UQAM

Le dernier budget fédéral entend faire disparaître définitivement le surplus du Compte d'assurance-emploi qui apparaît toujours dans les comptes publics du Canada. Le gouvernement fédéral complète ainsi son entreprise de mystification commencée il y a près de 20 ans lors de la création de l'assurance-emploi avec la mise sur pied d'une réserve. On connaît la suite : création d'un surplus par des coupures dans la couverture du régime, puis son appropriation par le gouvernement fédéral pour d'autres fins au détriment des droits des sans-emploi, création de l'*Office de financement de l'assurance-emploi* et enfin disparition définitive du surplus. Tous ces évènements s'inscrivent dans une même démarche qui se solde par un régime, non seulement amoindri, mais qui calqué sur le modèle privé de l'assurance, contribue à délester davantage l'État fédéral de sa responsabilité à l'égard des victimes du chômage et qui privilégie de plus en plus les intérêts des employeurs au détriment de ceux des travailleurs[1].

1 Sur cette dernière question voir : Georges Campeau. « La transformation du régime canadien d'assurance-chômage : un programme pour les chômeurs ou les entreprises ? », dans *État, pouvoirs et contre-pouvoirs*, (2010) 3 *Nouveaux Cahiers du socialisme*.

Comme contribution au 40e anniversaire du MAC, j'ai jugé à propos de présenter une brève analyse de la démarche suivie par les différents gouvernements qui se sont succédé à Ottawa à compter des années 1990 pour voir finalement quelles leçons nous pourrions tirer quant à des revendications pour l'avenir du régime.

Le détournement de la caisse

L'histoire du détournement est bien connue. Résumons-en les grandes lignes.

1990 : le gouvernement fédéral cesse de financer le compte à même ses recettes générales pour s'en remettre aux seules cotisations mettant ainsi fin à une participation financière présente depuis les débuts du régime.

1990-1996 : L'État fédéral procède à des coupures majeures dans la couverture du régime. Le Compte d'assurance-chômage, déficitaire depuis le retrait de la contribution du gouvernement devient excédentaire et accumule des surplus.

1996 : Création de l'assurance-emploi : le mode de fixation du taux des cotisations est remplacé par un système qui, en plus de couvrir les dépenses du régime, devra constituer une réserve permettant la stabilisation des taux malgré les contraintes des cycles économiques. Contrairement à la méthode précédente, la détermination de ce taux ne tient plus compte des dépenses réelles du régime et relève de la seule responsabilité du gouvernement. L'État ne finançant plus le régime, la création du surplus ne pourra que découler de coupures dans sa couverture. Enfin, comme depuis 1986 le Compte d'assurance-chômage est consolidé avec l'ensemble des recettes gouvernementales, tout surplus pourra être utilisé par le gouvernement fédéral ; ce qu'il ne tardera pas d'ailleurs à faire.

1999 : Devant le surplus considérable qui s'accumule au compte et son utilisation par le gouvernement fédéral à d'autres fins au détriment des cotisants, la CSN et le Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida intentent un recours contestant la validité constitutionnelle d'une telle opération qui outrepasserait la compétence fédérale en matière d'assurance-chômage.

2003 : Le juge Gascon de la Cour supérieure rejette le recours en affirmant que la Loi est constitutionnelle, le lien entre cotisations et prestations étant maintenu. Cependant, le juge précise que, contrairement aux prétentions du procureur général, le gouvernement ne peut faire ce qu'il veut avec ces sommes et qu'il ne pourrait faire disparaître ce surplus en défrayant des dépenses autres que celles expressément prévues par la loi. Ce jugement sera maintenu par la Cour d'appel du Québec.

2005 : Dans le cadre de son budget, le gouvernement fédéral modifie le mode de fixation des cotisations afin qu'il corresponde aux dépenses actuelles du régime sans tenir compte du surplus cumulatif du Compte de l'assurance-emploi.

2008 : Prenant prétexte d'une revendication syndicale pour une « Caisse autonome », le gouvernement annonce dans le cadre du budget, la création d'un Office de financement de l'assurance-emploi qui devra veiller à ce que les cotisations prélevées ne correspondent qu'aux seules dépenses du régime. Non seulement le projet de loi ne contient aucune bonification de la protection du régime, mais l'Office, dont des représentants des « partenaires sociaux » seront associés à sa gestion, ne pourra prendre aucune décision quant à la couverture du régime ni tenir compte du surplus cumulatif du compte qui atteint alors 54 milliards de dollars. Cependant, le surplus continue d'apparaître dans les comptes publics du Canada.

2008 : En décembre, la Cour suprême maintient pour l'essentiel le jugement Gascon, le gouvernement fédéral pouvait utiliser les surplus du Compte d'assurance-emploi pour ses dépenses générales, en autant que le lien juridique entre les cotisations et les dépenses du régime était maintenu, mais que manifestement ce n'était pas le cas pour certaines années où le Parlement avait délégué ce pouvoir à l'exécutif en omettant d'énoncer des critères permettant de maintenir ce lien, transformant alors ces cotisations en taxes sur la masse salariale. Le Parlement a depuis modifié la loi pour répondre à cette exigence.

Cependant, la Cour suprême ne dit mot des commentaires du Juge Gascon quant à la possibilité que le gouvernement fédéral puisse faire disparaître ce surplus et refuse de se prononcer sur les changements législatifs intervenus en 2005 arguant qu'ils ne sont

pas directement visés par le présent débat judiciaire. Pourtant, ces derniers annonçaient clairement la volonté du gouvernement de faire disparaître le surplus, accaparant ainsi rétroactivement et définitivement le surplus cumulatif.

2010 : Dans le cadre du budget, le projet de loi prévoit la disparition rétroactive au 1er janvier 2009 du surplus cumulatif du compte renommé « Compte des opérations de l'assurance-emploi ». Le détournement du surplus du compte sera alors complété.

De plus, les perspectives s'annoncent sombres pour les prochains mois. En effet, le ministre a annoncé que l'Office devra prendre l'an prochain des mesures pour rétablir l'équilibre dans la comptabilité du compte. Des représentants des « partenaires sociaux » seront alors appelés à prendre des mesures pour retrouver cet équilibre, donc d'éventuelles coupures sont appréhendées.

LE BILAN DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

De tous ces évènements, quelles conclusions pouvons-nous tirer pour l'avenir ? Si la constitution d'une réserve relève de la seule volonté de l'État fédéral, la création de l'Office émane quant à elle d'une initiative syndicale : l'idée d'une « Caisse autonome » qui pourrait, croyait-on, contrer le détournement du compte. Or, cette position était une grave erreur, car elle équivalait à une acceptation du mode de financement du régime tel qu'il existe depuis 1990 et impliquait implicitement une renonciation à revendiquer une contribution de l'État fédéral au financement du compte. En fixant des règles rigides pour son financement, cette initiative a pour effet de verrouiller la protection de l'assurance-emploi à son niveau actuel sinon de la diminuer. Même le patronat était alors d'accord avec l'idée, ce qui de prime abord aurait dû éveiller des soupçons quant au bien-fondé d'un tel projet.

Évidemment, le gouvernement fédéral qui cherchait à se désengager de son implication financière dans le régime va retenir l'idée et la modifier à son avantage. Bien que critiquée, car n'apportant aucune bonification à la couverture du régime, la création de l'Office fut quand même saluée par des organisations syndicales comme « un pas dans la bonne direction ».

Quant au volet couverture du régime, le gouvernement fédéral s'est limité à procéder à des modifications à la pièce dans une perspective souvent clientéliste, soit par des projets pilotes, soit par des lois à caractère temporaire notamment en raison de la crise économique, mais sans jamais dévier de sa stratégie globale, soit affaiblir le caractère universel de la protection du régime et se délester de sa responsabilité à l'égard des chômeurs.

QUELLES LEÇONS EN TIRER

Les réactions des opposants à cette transformation du système ont souvent été de nature défensive et partielle se limitant la plupart du temps à réagir au coup à coup aux offensives du gouvernement fédéral, sans vraiment mettre de l'avant une proposition globale sur ce que doit être un régime d'assurance-chômage au service des travailleurs et des sans-emploi.

Ce fut le cas malheureusement de la revendication d'une « Caisse autonome » qui devait contrer le détournement du régime, mais qui s'inscrivait dans une logique privée de l'assurance avec les résultats que l'on constate maintenant.

Or, en matière d'assurance-chômage, il ne saurait être question de « réinventer la roue », ni de se faire artisan d'un quelconque projet « d'ingénierie sociale ». L'assurance-chômage est une conquête sociale, fondée sur des rapports de force entre patronat et monde ouvrier quant au rôle de l'État dans sa gestion d'un chômage, phénomène inhérent au capitalisme. Toute protection adéquate des sans-emploi et une reconnaissance de leurs droits ne peut venir que d'un rôle accru de l'État en faveur des intérêts des travailleurs et des sans-emploi. Or, la démarche poursuivie depuis 20 ans, en plus d'affaiblir directement la situation des chômeurs par des coupures massives, a rapproché le régime du modèle privé de l'assurance et s'inscrit dans le désengagement de l'État.

Nous devons donc revendiquer une transformation globale du système dont le fondement est une reconnaissance de la responsabilité de l'État à l'égard des sans-emploi et qui passe par son réinvestissement dans le financement du régime. Après s'être approprié des sommes colossales à leur détriment, ce ne serait là qu'élémentaire justice à l'endroit des chômeurs. Je suis conscient de l'ampleur de cette revendication dans un contexte où la mobilisation est difficile. Mais il faut à tout le moins éviter de mettre de l'avant des revendications qui non seulement ne font pas avancer la cause des chômeurs, mais contribuent au recul de leurs droits.

Le Mouvement
Action-Chômage
MAC
de Montréal

L'ÉVÉNEMENT DU 40E EST COMMANDITÉ PAR

BORÉALE

LE MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE MONTRÉAL EST FINANCÉ PAR

Centraide
Centre-du-Québec

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
Québec

CRC
Conférence religieuse canadienne
Canadian Religious Conference